

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 mai 2026 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Mme Nathalie Lanthier
- la conseillère Mme Mélissa Morin
- le conseiller M. Paul Gauthier
- le conseiller M. Danny Raymond
- la conseillère Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, Mme Manon Cuillierier sont aussi présentes. Le conseiller M. Neil Morrison est absent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 11 mai 2026 à 19 h 35.

*Remise de la Chaise des générations offerte par le regroupement Mères au front et créé par les élèves de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes.*

2026-05-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mai 2026 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE les points suivants soient ajoutés et que ces ajouts soient consentis à l'unanimité des membres du conseil :

- 13.3. Adoption d'une Chaise des générations offerte par les élèves de l'École secondaire Cité-des-Jeunes
- 13.4. Entente de service de transport adapté avec la Société de transport adapté de Salaberry-de-Valleyfield

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit dispensée d'en faire la lecture ;

QUE le conseil adopte l'ordre du jour suivant tel que modifié :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026
  - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2026
  - 3.3. Dépôt – Rapport financier 2025
  - 3.4. Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025
  - 3.5. Avis de motion sur le Règlement numéro 362-26 sur la Gestion contractuelle
  - 3.6. Dépôt du projet de Règlement numéro 362-26 sur la Gestion contractuelle
  - 3.7. Avis de motion sur le Règlement numéro 363-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(s)
  - 3.8. Dépôt du projet de Règlement numéro 363-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(s)
  - 3.9. Adoption de la Politique sur la capitalisation
  - 3.10. Adoption de la Politique sur la prévention de la fraude
  - 3.11. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes

5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
- 6.1. Approbation de la liste des dépenses du mois d'avril 2026
7. Administration
8. Incendie et sécurité publique
- 8.1. Renouvellement – Autorisation pour l'utilisation du feu vert clignotant pour les pompiers
9. Travaux publics et voirie
10. Transport et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13. Loisirs, culture et vie communautaire
- 13.1. Adhésion – Zone Loisir Montérégie pour 2026-2027
- 13.2. Autorisation pour la demande de subvention PAFLPH
- 13.3. Adoption d'une Chaise des générations offerte par les élèves de l'École secondaire Cité-des-Jeunes
- 13.4. Entente de service de transport adapté avec la Société de transport adapté de Salaberry-de-Valleyfield
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2026-05-002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026 au moins soixante-douze (72) heures avant cette séance conformément aux articles 148 et 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026.

2026-05-003

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2026**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2026 au moins soixante-douze (72) heures avant cette séance conformément aux articles 148 et 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2026.

2026-05-004

**DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions contenues aux articles 176 et suivants du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27-1) exigent la préparation et la présentation aux membres du conseil municipal du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre précédent ;

CONSIDÉRANT QUE cette présentation doit également inclure les états financiers de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation aux membres du conseil municipal, préalablement à la présente séance, des états financiers de la Municipalité préparés par la firme BCGO S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025 ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier de la Municipalité de Saint-Télesphore préparé par la firme BCGO S.E.N.C.R.L. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ;

QUE le conseil municipal approuve le rapport financier ;

QU' une copie du rapport financier ainsi qu'une copie de la présente résolution soit transmise au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH), pour information et suivi.

2026-05-005

**DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025**

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1) qui stipulent que le Maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre précédent ainsi que ceux contenus au rapport de l'auditeur externe mandaté par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions contenues aux articles 176 et suivants du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1) exigent la préparation et la présentation aux membres du conseil municipal, du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre précédent ;

Le Maire fait lecture de son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe de la Municipalité, pour la période terminée le 31 décembre 2025 ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal accepte et procède à la publication du rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025.

2026-05-006

**AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-26 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Avis de motion est donné par la conseillère Mélissa Morin pour la présentation à une date ultérieure du *Règlement numéro 362-26 sur la Gestion contractuelle*.

2026-05-007

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 362-26 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, la conseillère Mélissa Morin dépose le projet du *Règlement numéro 362-26 sur la Gestion contractuelle*.

2026-05-008

**AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 363-26 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(S) MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par la conseillère Nathalie Lanthier pour la présentation à une date ultérieure du *Règlement numéro 363-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(s) municipaux*.

2026-05-009

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 363-26 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(S) MUNICIPAUX**

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, la conseillère Nathalie Lanthier dépose le projet du *Règlement numéro 363-26 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(s) municipaux*.

2026-05-010

**ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA CAPITALISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore souhaite se doter d'un cadre de référence visant l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisations et en amortissement ;

CONSIDÉRANT QUE la politique sur la capitalisation établit les principes généraux, les seuils de capitalisation et les modalités d'application relatives aux immobilisations municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la *Politique sur la capitalisation* datée du 11 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal adopte la *Politique sur la capitalisation*, telle que déposée et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE cette politique entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2026, conformément à l'article 5 de ladite politique ;

QUE la direction générale et greffière-trésorière soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette politique.

2026-05-011

**ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore reconnaît l'importance de maintenir des normes élevées d'intégrité, de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une politique en cas de fraude permet de prévenir, détecter et traiter toute situation de fraude, d'irrégularité ou d'acte malhonnête pouvant survenir au sein de l'organisation ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la *Politique en cas de fraude* et juge opportun de procéder à son adoption ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal adopte la *Politique en cas de fraude*, telle que déposée et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE cette politique entre en vigueur à compter de son adoption ;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer l'application et le respect de cette politique.

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Date	Expéditeur	Sujet
04-05-2026	Centre d'action bénévole Soulanges (CAB) Mme Chantal Geneau Directrice générale	Invitation portes ouverte pour les élus(es) municipaux de Soulanges tenue le 20 mai 2026 de 17 h à 19 h.
05-05-2026	Conseil des Arts et de la culture Vaudreuil-Soulanges Mme Nadine Maltais, Directrice générale	Invitation au vernissage de l'exposition estivale <i>Contamination culturelle 2026</i> tenue le 14 mai 2026 à 17 h.

2026-05-012

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2026**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Danielle Glode, directrice-générale et greffière-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Danielle Glode  
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière ;

Salaires versés du 1 <sup>er</sup> au 30 avril 2026	33 977,72 \$
Prélèvements bancaires du 1 <sup>er</sup> au 30 avril 2026	30 650,97 \$
Dépenses particulières payées du 1 <sup>er</sup> au 30 avril 2026	5 572,30 \$
Comptes à payer au 30 avril 2026	42 885,96 \$
<b>TOTAL</b>	<b>113 086,95 \$</b>

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes d'avril 2026 au moins soixante-douze (72) heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont ,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière des comptes d'avril 2026 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2026 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 30 avril 2026.

2026-05-013

**RENOUVELLEMENT – AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT POUR LES POMPIERS**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-10-13 pour l'abrogation de la résolution 2021-04-20 intitulée « Autorisation de l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du service de Sécurité incendie » ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être renouvelée à chaque deux (2) ans ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise les pompiers du service de Sécurité incendie de Saint-Télesphore, à faire usage du feu vert clignotant dans l'exercice de leurs fonctions pour se rendre sécuritairement à la caserne ou sur les lieux d'un sinistre.

2026-05-014

**ADHÉSION – ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE POUR 2026-2027**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'adhésion à *Zone Loisir Montérégie* pour 2026-2027 et à verser à *Zone Loisir Montérégie* un montant de 75 \$ à même le poste budgétaire 02 190 00 970.

2026-05-015

**AUTORISATION POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION PAFLPH**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier du *Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées* (PAFLPH) relatif aux dépenses reliées aux accompagnateurs requis pour le camp de jour estival 2026 ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité, toute documentation relative à ladite demande de subvention.

2026-05-016

**ADOPTION D'UNE CHAISE DES GÉNÉRATIONS OFFERTE PAR LES ÉVÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CITÉ-DES-JEUNES**

CONSIDÉRANT QUE la Chaise des générations est un projet porté par le regroupement *Mères au front* et inspiré d'une initiative du maire de Québec, M. Bruno Marchand ;

CONSIDÉRANT QUE cette chaise vise à faire une place symbolique aux enfants lors des décisions politiques du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE cette chaise représente et porte la voix des enfants sur différents enjeux liés à la crise climatique, à la perte de biodiversité et à la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a compétence en aménagement du territoire, en transport collectif et actif, en protection des milieux naturels, en verdissement et en lutte contre les îlots de chaleur et par ses prises de décisions, dessine et influence le legs environnemental qui sera laissé aux générations futures ;

CONSIDÉRANT QUE des élèves de l'*École secondaire Cité-des-Jeunes* souhaitent offrir une chaise décorée de leurs mains à leur image et aux couleurs de l'avenir qu'ils souhaitent, rappelant ainsi au Conseil leurs préoccupations environnementales et attentes auprès des décideurs quant à la protection de l'environnement ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal adopte la Chaise des générations offerte par les élèves de l'*École secondaire Cité-des-Jeunes* et que la Municipalité de Saint-Télesphore y fasse symboliquement une place de choix lors des séances du conseil municipal en la plaçant en permanence autour de la table du conseil, afin de garder à l'esprit la présence des enfants actuels et futurs dans toutes les décisions que prendront les membres du conseil municipal de Saint-Télesphore.

2026-05-017

#### **ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AVEC LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT ADAPTÉ DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore désire offrir un service de transport adapté répondant aux besoins des personnes admissibles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la *Société de transport adapté de Salaberry-de-Valleyfield* assure l'organisation et la gestion du service de transport adapté pour les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent conclure une entente de service établissant les modalités relatives à l'offre de transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'adhérer à cette entente afin d'assurer la continuité et l'accessibilité du service pour les citoyens admissibles ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la conclusion de l'Entente de service de transport adapté avec la *Société de transport adapté de Salaberry-de-Valleyfield* ;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore, tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette entente ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités et obligations prévues à ladite entente.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou ont apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Sensibilisation aux arrêts et la sécurité routière dans le village de Dalhousie ;
- Remerciements à la Municipalité pour la saison hivernale de pickleball ;
- Remerciements du maire envers les bénévoles pour leur dévouement pour l'organisation des jeux de pickleball ;
- Constructions sur la montée Léger.

2026-05-018

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par la conseillère Mélissa Morin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 11 mai 2026 soit levée à 20 h 21.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
David McKay  
Maire

\_\_\_\_\_  
Danielle Glode  
Directrice générale et greffière-trésorière